



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Avis de construction

Requérants :	Danielle Pittet et Patrice Dängeli, Insstrasse 10, 3234 Vinelz
Auteurs du projet.	Danielle Pittet et Patrice Dängeli, Insstrasse 10, 3234 Vinelz
Propriétaires fonciers :	Danielle Pittet et Patrice Dängeli, Insstrasse 10, 3234 Vinelz
Projet :	Isolation périphérique avec réfection des façades et fermeture de l'entrée du chalet pour stocker du bois de chauffage au lieu-dit « Les Rouges 109 » sis sur parcelle no. 944 du ban de Plagne, hors zone
Dérogation :	Art. 24ss LAT
Dimensions :	Selon plans déposés
Construction :	Selon plans déposés

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOBE. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Le conseil municipal

2536 Plagne, le 30 septembre 2021